



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU
GRADE D'ADJOINT(E) TECHNIQUE D'ACCUEIL,
DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE
DE 1^{ÈRE} CLASSE**

SESSION 2016

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves.....	3
1) Epreuve d'admissibilité.....	3
2) Epreuve d'admission.....	3
B) Le jury.....	3
1) La composition du jury.....	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de l'examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité :.....	4
C) L'épreuve orale d'admission : entretien classique sans support.....	5
1) Présentation du parcours professionnel.....	5
2) L'entretien-discussion.....	5
a) Les questions relatives à l'expérience professionnelle.....	6
b) Les connaissances techniques.....	6
3) Les remarques générales sur l'examen professionnel.....	6
III. Les statistiques.....	6

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

Selon l'arrêté du 10 mai 2007, « l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint(e) technique de 1^{re} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture et de la communication comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission. »

1) Epreuve d'admissibilité :

« L'épreuve écrite d'admissibilité est constitué d'un questionnaire à choix multiple portant sur les connaissances professionnelles propres aux fonctions d'un adjoint technique et de trois questions à réponses courtes à caractère professionnel. Les sujets de cette épreuve relèvent d'une des cinq dominantes du métier suivantes, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription ; sécurité et accueil du public, présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château, intégration sur rayonnage et récolement, établissement d'un tableau de service, conservation du patrimoine écrit (durée : deux heures ; coefficient 2)»

2) Epreuve d'admission :

« L'épreuve orale d'admission débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle et les fonctions qu'il a exercées en qualité d'adjoint technique de 2^e classe d'accueil, de surveillance et de magasinage ; cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury dont l'objectif est d'apprécier la personnalité, les aptitudes, les motivations professionnelles du candidat, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps. Au cours de cet entretien, les questions posées par le jury portent sur les connaissances techniques du candidat et sur son expérience professionnelle (durée : vingt minutes ; coefficient 3). »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

Madame Martine RUAUD, attachée principale d'administration ;

Membres de ce jury :

Monsieur Anthony BELRHALLIA, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, chef d'équipe au service de la surveillance muséographique, musée du Louvre ;

Monsieur Jean-Jacques LY VAN TU, ingénieur des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, chef du service de l'accueil et de la surveillance, musée national du Moyen-Age, Termes et hôtel de Cluny ;

Monsieur Alice TAPHANEL, technicienne des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, adjointe au chef du service du poste central de sécurité, du château, musée et domaine national de Versailles.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés (cadre réglementaire, déontologie, laïcité, non-discrimination...),
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni le 31 mai 2016 avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes.

II. Le déroulement de l'examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 3 mai au 7 juin 2016
Date de l'épreuve écrite	11 octobre 2016
Réunion d'admissibilité	17 octobre 2016
Dates des épreuves orales	5, 6, 7 décembre 2016
Réunion d'admission	7 décembre 2016

B) L'épreuve écrite d'admissibilité :

28 candidats étaient présents lors de l'épreuve écrite. 27 candidats ont choisi la dominante sécurité et accueil des publics, 1 seul candidat a choisi la visite guidée.

Observations pour la dominante sécurité et accueil des publics :

Pour l'essentiel le niveau était très bon, les connaissances en matière de sécurité et sûreté étaient solides. Les réponses au questionnaire à choix multiples étaient souvent justes. Il est à déplorer que certains candidats n'aient pas lu la consigne en début d'exercice, à savoir, une seule réponse juste est à cocher. Quelques points ont ainsi été perdus.

En ce qui concerne les questions à réponses courtes, le choix des questions était orienté vers des mises en situation. Les réponses apportées étaient globalement satisfaisantes avec des remarques pertinentes alliant l'expérience vécue sur le terrain et le bon sens.

Observations pour la dominante visite guidée :

L'unique copie corrigée était d'un excellent niveau avec de bonnes connaissances.

Malgré quelques maladresses de vocabulaire et d'orthographe, la majorité des candidats a eu une bonne notation pour la présentation globale.

C) L'épreuve orale d'admission : entretien classique sans support

Pour cette épreuve, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son expérience professionnelle dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury a veillé à ce que le temps pour chaque phase du concours soit bien respecté, 5 minutes au plus pour la présentation du candidat et 15 minutes pour l'entretien-discussion permettant d'évaluer les capacités du candidat.

Les membres du jury ont auditionné 27 candidats.

- 26 candidats pour la dominante « sécurité et accueil du public »,
- 1 candidat pour la dominante « présentation d'une visite guidée d'un monument historique, d'un musée ou d'un château ».

1) Présentation du parcours professionnel

De manière générale, les candidats se sont bien préparés à l'oral, même si la plupart étaient stressés devant le jury. Les candidats ont présenté leur parcours de façon chronologique dans la majeure partie des cas. Les exposés étaient fluides et construits mettant en avant leur expérience et leur motivation. Par contre, le jury a constaté que la présentation était souvent trop courte (parfois moins de 2 minutes), ce qui démontre un manque d'entraînement à l'oral pour un bon nombre d'entre eux.

2) L'entretien-discussion

La deuxième partie qui portait sur les missions et les motivations des candidats a mis en évidence quelques disparités dans le niveau attendu. Les candidats ont démontré qu'ils avaient une parfaite connaissance de leur domaine d'activité, une bonne connaissance de leurs missions et un fort attachement à leur site. Par contre, les missions et organisations du ministère sont des sujets plus abstraits pour un certain nombre d'entre eux. De même que la notion de service public qui parfois n'évoquait rien à nos candidats.

a) Les questions relatives à l'expérience professionnelle

Les réponses attendues quant à leur expérience étaient souvent justes et pertinentes. Certains ayant su mettre en valeur leur profil atypique et les spécificités liées à leur service d'affectation, rendant ainsi leurs réponses attrayantes et intéressantes.

b) Les connaissances techniques

Les connaissances techniques étaient globalement d'un bon niveau, reflétant une bonne connaissance de leur domaine d'intervention, notamment en sûreté et sécurité.

3) Les remarques générales sur l'examen professionnel

De manière générale, les candidats se sont présentés en ayant préparé l'examen professionnel. Ils ont démontré qu'ils avaient suivi des formations et qu'ils étaient motivés dans cette démarche. Il est à noter que majoritairement, les candidats ont fait part de leur souhait d'encadrer de petites équipes dès qu'ils en auront l'opportunité, par contre, peu ont émis le souhait d'une mobilité, restant pour la plupart fortement attachés à leur site.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 26

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	56	19	16	15	14	14
Femmes	65	21	12	12	12	12
Total	121	40	28	27	26	26

Synthèse des notes de l'épreuve écrite d'admissibilité :

Seuil d'admissibilité : 10 sur 20.

Amplitude des notes : de 8,75 à 17,25 sur 20.

Synthèse des notes de l'épreuve orale d'admission :

Seuil d'admission : 9,5 sur 20.

Amplitude des notes : de 9,5 à 16,50 sur 20.